

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Graveline

<https://www.cadre21.org/membres/3f2dddc7b272885d7f9a5799>

Date d'obtention : 2021-01-20 00:31:39

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut jamais regarder les images dans le cellulaire, nous devons lui demander de nous le décrire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va m'aider à mieux intervenir et me guider dans ce genre d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire plus attention à poser les bonnes questions lorsque je serai avec élèves qui sont dans ce genre de situation.